

ANNEXE AU REGLEMENT SPORTIF PACA

SERIE HANDI-VALIDE

SAISON 2017-2018

Le calendrier sportif débute le 1^{er} Septembre 2017 et s'achève le 31 Août 2018 pour la saison 2017-2018

Toutes les régates sont de grade 5A.

Les régates se déroulent sur 2 jours : pas de mise à disposition avant 14h le samedi et pas de mise à disposition après 16h le dimanche.

Un cahier des charges est édité et transmis aux Clubs organisateurs de régates et de stages.

Championnat de France

Il n'y a pas de qualification par quota, mais il faut obligatoirement avoir participé à 2 Sélectives de Ligue ou à 1 Inter-Ligue. Seuls les coureurs répondant à ces critères feront partie de l'équipe de Ligue.

Pour les séries Handi-Valide, un stage de 2 jours sera organisé sur le site de chaque Championnat de France.

Le suivi de l'équipe de Ligue au Championnat de France sera pris en charge par la Ligue.

Championnat Régional

Seront récompensés :

1^{er} Scratch

1^{er} Valide

1^{er} Handi

1^{ère} féminine si au moins 3 participantes

Si plus de 6 bateaux par série, chaque série est récompensée.

Inter-Ligue :

Le suivi de l'inter-ligue sera pris en charge par la Ligue.

Si une inter-ligue est organisée dans le territoire PACA, celle-ci compte dans le Championnat PACA Handi-Valide.

Stages Régional PACA :

2 stages de 4 jours seront organisés par la Ligue.

Toutes séries Handi-Valide sont acceptées sur ces stages.